

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	12	14 (2 pouvoirs)

Séance du 03 novembre 2022

Date de la convocation

27 octobre 2022

Date d'affichage

27 octobre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le trois novembre, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 octobre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_11_11_221

**Demande de subvention pour le
Schéma Directeur
d'Assainissement Intercommunal
(SDAI)**

Absents :

Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Evelyne	ESCRIVA	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
Christophe	MONIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Vu la délibération du 14 avril 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes relative à la prise d'une compétence facultative « réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes.

L'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement, initiée en 2018 et achevée en début de mandat, a mis en lumière la nécessité d'approfondir notre connaissance des systèmes d'assainissement communaux pour combler une certaine lacune en matière d'outils de suivi (diagnostics réseaux, schémas directeurs) et disposer d'une vision exhaustive des investissements nécessaires à 10 à 15 ans pour mettre à niveau les infrastructures ou les maintenir en parfait état de fonctionnement. En effet, le transfert de la compétence assainissement emportera le transfert à la CCD du patrimoine associé, particulièrement conséquent :

- Réseau assainissement : 267,5 km, dont 197 km en eaux usées et 70,5 km en unitaire.
- 41 postes de relèvement et 63 déversoirs d'orage.
- 41 STEU : 9 filtres plantés / 4 lit bactérien + filtres plantés / 17 lagunes / 8 boues activées.

Dans cette perspective, le Conseil Communautaire a souhaité se doter d'une compétence facultative l'autorisant à lancer une étude de type Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal (SDAi). Cette modification statutaire étant aujourd'hui actée par la Préfecture, cette étude va pouvoir être lancée. Avec l'aide d'une AMO, un DCE a été rédigé et une consultation mise en ligne le 21 octobre, pour une remise des offres le 5 décembre, et une notification au Conseil Communautaire de janvier 2023.

Les objectifs seront les suivants :

- Améliorer la connaissance des infrastructures, de l'état et du fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement existants (collecte, transport et dépollution) ;
- Recenser et mettre en évidence les problèmes existants et émergents, tant règlementaires que techniques, tant au niveau des ouvrages de dépollution qu'au niveau du réseau de collecte ou du service : dysfonctionnements, limites et points à risque ;
- Appréhender les besoins « assainissement » à court, moyen et long terme ;
- Proposer à la CCD des solutions techniques appropriées et viables, chiffrées, afin de remédier aux faiblesses et insuffisances de l'existant et d'optimiser le fonctionnement et la gestion des systèmes d'assainissement en situation actuelle et future ;
- Permettre au maître d'ouvrage de faire des choix justifiés quant aux orientations futures de la gestion de l'assainissement ;
- Proposer à la collectivité une stratégie de mise à niveau règlementaire et de renouvellement de son patrimoine.

Même si cette étude s'appuiera au maximum sur les schémas directeurs et diagnostics existants (9 ont moins de trois ans), un important travail est attendu et devrait mobiliser le bureau d'études titulaire en continu sur les 18 mois du marché. Autrement dit, l'engagement financier pour la CCD devrait être relativement conséquent, sans que cette dépense puisse être financée par un budget annexe comme cela serait le cas si la CCD était déjà compétente. Néanmoins, cet engagement est absolument nécessaire pour ne pas partir dans l'inconnue et définir, sur cette deuxième partie de mandat, une stratégie qui permettra de répondre du mieux possible aux contraintes réglementaires et d'exploitation, en limitant au maximum l'impact financier pour l'usager final.

Le Département de l'Ain et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse accordent généralement une aide financière pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement. Par conséquent, il est demandé au Bureau d'autoriser Madame la Présidente à entreprendre des démarches en ce sens.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 03 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

